



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Sportive de Magenta - section Football œuvrant au renforcement du lien social, de la vie familiale et de la prévention dans les quartiers au titre de l'année 2018

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Le dispositif relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant au renforcement du lien social, de la vie familiale et de la prévention dans les quartiers est prioritaire pour la Ville.

A ce titre, la Ville de Nouméa soutient les associations dont les actions socio-éducatives, socio-sportives et socio-culturelles favorisent les échanges et la convivialité telles que :

- les actions créant du lien social en s'appuyant sur la diversité des populations, les rencontres interculturelles et intergénérationnelles à l'échelle du quartier ou entre quartiers ;
- les actions en faveur de la réduction de la délinquance et visant à réduire les conduites à risques ;
- les actions visant à dynamiser et animer les quartiers.

Afin de s'assurer de leur cohérence, de la faisabilité des actions proposées par les associations volontaires et de leur mise en œuvre, les projets ont été étudiés par le référent du réseau associatif du Service Vie des Quartiers.

Le Contrat d'Agglomération 2017-2021 prévoit, au titre du plan d'actions jeunesse dans son action n° 03, la mise en place d'actions ayant pour objectifs de créer du lien social et de promouvoir, par le sport et la culture, des valeurs de partage, de tolérance et de respect.

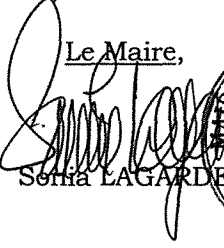
Dans le cadre de ce programme d'accompagnement des associations qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 300.000 F/CFP à l'Association Sportive de Magenta section Football pour l'organisation d'actions éducatives et sportives à destination du public jeunes dans les quartiers de la Ville, selon le plan de répartition suivant :

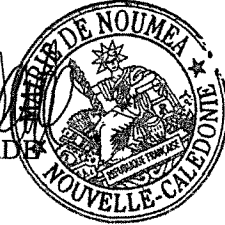
Dotation Etat (34 %)	102.000 F/CFP
Dotation province Sud (15 %)	45.000 F/CFP
Dotation Ville de Nouméa (51 %)	153.000 F/CFP
TOTAL	300.000 F/CFP

Il est précisé que l'Etat et la province Sud ont versé leur participation à la Ville au titre du plan d'actions jeunesse, pour l'année 2018.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

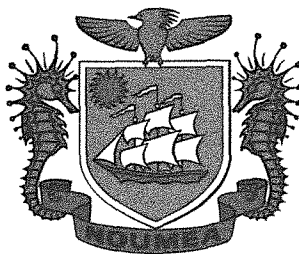


DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES POUR PROJETS DE QUARTIERS AYANT POUR OBJET LA VIE DES QUARTIERS VACANCES ET DE LOISIRS POUR 2018

SUBVENTIONS PROPOSEES (HORS APPEL A PROJETS)

Disponible budget : 1.523.240 F
 Prévission d'attribution BP 2018 du service : 300.000 F
 Disponible après prévision d'attribution BP 2018 : 1.223.240 F

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	ANNEE CREATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT TOTAL PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
AS MAGENTA Football Président: Michel MESSEAUD	Aide à la mise en place d'actions éducatives et sportives aux tours de Magenta	1968	5 350 000 F	0 F	500 000 F	CNDS : 250 000F Province Sud : 1 000 000 F Gouvernement : 1 000 000 F Licences : 1 500 000 F Mécénats prévus : 1 200 000 F	Projet alliant l'action sportive à l'action sociale et concourrant à la cohésion des publics en faisant participer des jeunes des quartiers, désœuvrés qui n'ont pas de projets particulier durant leur temps libre. L'association propose de les prendre en charge dès la sortie des établissement scolaire et de les amener vers un terrain de sport en favorisant les valeurs portées par la ville en favorisant autravers d'actions éducative et sportive. c'est pourquoi le Service Vie des Quartiers soutien des jeunes inactifs en perte de repères et d'activités socialisantes.	300 000 F
TOTAL								300 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de votants	: 42	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
(14 procurations)		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
M. Tristan DERYCKE		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/711
attribuant une subvention à l'Association Sportive de Magenta section Football œuvrant au
renforcement du lien social, de la vie familiale et de la prévention dans les quartiers au titre de
l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget primitif principal 2018 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/189 du 22 août 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

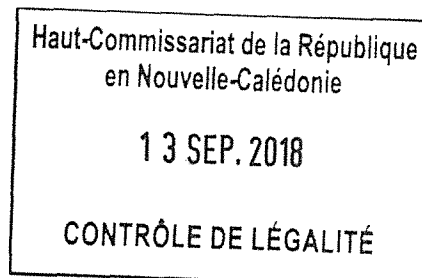
D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021, opération n° III-3-2 «Plan d'actions pour la jeunesse», action n° 03, est autorisée l'attribution d'une subvention de 300.000 F/CFP à l'Association Sportive de Magenta - Section Football, pour la mise en œuvre d'action socio-éducatives et socio-sportives dans les quartiers.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'intéressée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V (S.V.Q.)	-	1
Ass. Sportive de Magenta	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 14 SEP. 2018
~~et a été publié~~
est exécutoire de plein droit:



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances